

COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Point 1.3 du conseil d'administration du Crous de Paris du vendredi 13 mars 2026

Commission restauration	1
Commission Logement et qualité de vie en résidence	2
Commission vie étudiante et de campus	2
Formation spécialisée « Aides spécifiques d'urgence - Académie de Paris »	2
Formation spécialisée « Culture actionS»	3
Commission CVEC	4

Commission restauration

Missions

Cette commission est une instance consultative qui donne des avis et formule des propositions au directeur général du Crous de Paris dans le domaine de la restauration.

Composition

Rectrice ou son représentant

Directeur général du Crous de Paris

Directrice adjointe du Crous de Paris

Directeur de la restauration du Crous de Paris

2 directeurs/directrices d'unité de gestion restauration

7 représentants étudiants titulaires ou suppléants du CA du Crous de Paris

3 représentants du personnels membres du CA du Crous de Paris

1 représentant de la Ville de Paris

2 représentants d'établissement d'enseignement supérieur public

Commission Logement et qualité de vie en résidence

Missions

Cette commission est une instance consultative qui donne des avis et formule des propositions au directeur général du Crous de Paris dans le domaine de l'hébergement.

Composition

Rectrice ou son représentant

Directeur général du Crous de Paris

Directrice adjointe du Crous de Paris

Directrice des relations et de la qualité de services aux usagers du Crous de Paris

Responsable de la mission hébergement du Crous de Paris

Responsable du service logement et international du Crous de Paris

1 directeur/directrice de site du Crous de Paris

1 directeur/directrice d'unité de gestion logement du Crous de Paris

7 représentants étudiants titulaires ou suppléants du CA du Crous de Paris

3 représentants du personnels membres du CA du Crous de Paris

1 représentant de la Ville de Paris

2 représentants d'établissement d'enseignement supérieur public

Commission vie étudiante et de campus

Formation spécialisée « Aides spécifiques d'urgence - Académie de Paris »

Missions

La **formation spécialisée « Aides spécifiques d'urgence - Académie de Paris »** émet un avis d'attribution ou de non-attribution de l'aide d'urgence et propose au directeur général du Crous le montant de l'aide susceptible d'être accordée. Le directeur général du Crous décide du montant de l'aide attribuée et en informe l'étudiant

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques sous deux formes peuvent être allouées :

- Soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés et qui constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée ;
- Soit une aide annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes.

Par ailleurs, depuis 2021, par convention entre le ministère de la Culture et le Crous, la gestion des aides relevant du Fonds national d'aide d'urgence annuel Culture (FNAUAC) est confiée aux Crous. Ce fonds, mis en place en 2009 et modifié en 2020, permet des aides d'urgence annuelles. Il s'agit d'un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée pour six mois minimums ou pour la durée de l'année universitaire à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes.

Composition

Rectrice ou son représentant

Directeur général du Crous de Paris

Directrice de la vie étudiante du Crous de Paris

Responsable du service social du Crous de Paris

Responsable du service du DSE du Crous de Paris

7 représentants étudiants titulaires ou suppléants du CA du Crous de Paris

8 représentants d'établissements d'enseignement supérieurs publics de l'académie de Paris

Lors de l'examen des aides spécifiques relevant du ministère de la culture, sont ajoutés :

- 1 représentant de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France
- 3 représentants des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture, dépendant de l'académie de Paris (en remplacement des 8 représentants d'établissement d'enseignement supérieurs publics).

Formation spécialisée « Culture actionS»

Missions

La **formation spécialisée « Culture-Actions »** examine les demandes de financement présentées par les étudiants dans le cadre du dispositif **Culture-Actions** (projets culturels, artistiques, citoyens, solidaires ou scientifiques). Elle émet un avis et propose l'attribution d'aides financières afin de soutenir l'initiative et l'engagement étudiants, dans le cadre de la politique de vie étudiante pilotée par le Crous.

Composition

Directeur général du Crous de Paris

Directrice de la vie étudiante du Crous de Paris

Responsable du service culturel du Crous de Paris

Responsable du service CVEC du Crous de Paris

Agent comptable du Crous de Paris

7 représentants étudiants titulaires ou suppléants du CA du Crous de Paris

Les responsables des SUAC des universités dépendant de l'académie de Paris

1 représentant de la Ville de Paris

1 représentant de la délégation académique aux arts et à la culture

Commission CVEC

Missions

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC), créée par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

La commission CVEC est chargée de valider le programme des actions annuelles établi par les services du Crous, d'apprécier les projets portés par les associations étudiantes ou non étudiantes, par les établissements non-affectataires et par les établissements affectataires de la CVEC sur présentation de fiches projets dédiées.

Les projets retenus par la commission CVEC font l'objet d'un vote du conseil d'administration, organe décisionnaire.

Composition

Directeur général du Crous de Paris

Directrice de la vie étudiante du Crous de Paris

Responsable du service CVEC du Crous de Paris

Chargée de projets CVEC du Crous de Paris

Gestionnaire de projets CVEC du Crous de Paris

Responsable du service social du Crous de Paris

Directrice de cabinet du Crous de Paris

1 représentant de l'agence comptable du Crous de Paris

1 représentant de la délégation académique aux arts et à la culture

7 représentants étudiants titulaires du CA du Crous de Paris

7 représentants étudiants suppléants du CA du Crous de Paris

6 vice-présidences étudiantes des universités dépendant de l'académie de Paris

12 représentants d'établissements affectataires de la CVEC

5 représentants d'établissements non-affectataires de la CVEC

1 représentant du groupe régional des directeurs de SUAPS

1 représentant de la Ville de Paris

1 représentant du rectorat de région académique d'Ile-de-France